

AVIS DE COURSE VOILE LEGERE REGATE DE CLUB 2026

Nom de la compétition : Croqcerise d'Avril

Date : Samedi 30 MAI 2026 Après-midi

Lieu : St Victor sur Loire (42)

Autorité Organisatrice : C.N.S.E club 42004

Grade : 5C

1. REGLES

1.1. LA REGATE SERA REGIE PAR :

Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*

Les règlements fédéraux.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. LES VOILIERS ADMISSIBLES :

- Optimist
- Open bic,
- ILCA 4-6-7
- Vago,
- Catamarans ayant un rating fédéral = ou < à 1,49 ?
- Rating Hobie twixxy 1,438

2.2. LES CONCURRENTS

Chaque participant possédant une licence F.F.Voile doit présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club F.F.Voile mention « compétition » valide,
- Ou leur licence Club F.F.Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- Pour les enfants de moins de 12 ans, les parents peuvent remplacer le certificat médical en remplissant au moment de l'inscription le document « questionnaire de santé ».
- Une autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur le bulletin d'engagement.
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge ou de conformité du voilier ne sera pas demandé aux concurrents.

3. PROGRAMME

3.1. HORAIRES DE LA COMPETITION

- Inscription le samedi 30 mai à partir de 7h45 et jusqu'à 08h30
- Briefing du comité de course : 08h45 à 09h00
- 1^{er} signal d'avertissement : 09h15
- Résultats : 12h00

3.2. NOMBRE DE COURSES SUR UNE JOURNEE

Quatre courses au maximum, pourront être courues sur la matinée.

4. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Disponibles à la confirmation des inscriptions, le samedi 30 mai 2026.
- Affichées au tableau du club

5. LES PARCOURS

Les parcours seront type aller/retour avec possibilité d'un bord de dégagement à la bouée au vent.

Le parcours sera affiché sur le tableau du comité de course sur la terrasse du club.

L'emplacement de la zone de course sera le long de la plage en amont du port.

6. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

7. CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la régata.

Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

Quand 3 ou 4 courses ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

8. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

9. PRIX

- Deux classements seront établis, un par série et un deuxième en temps compensé entre tous les bateaux sur les trois meilleurs classements des diverses régates organisées sur la saison.
- La remise des prix se fera en fin de saison lorsque le comité aura fini d'élaborer les classements.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

ANNEXE ZONE DE COURSE

La zone de course sera affichée au tableau du comité de course sous la terrasse du club.